

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Mélanges Religieux

LES Mélanges Religieux paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS. L'abonnement pour l'année £1 0 0

Letres. Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. Pour les Abonnés, voir le Tarif à la dernière colonne.

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 3 MAI 1850. No. 66.

Crise dans l'Eglise Anglicane.

L'ÉVÊQUE D'EXETER ET LE RÉV. GORHAM.

Suite et fin.

Frappé de la gravité de cette crise et de la nécessité d'évoquer une ombre d'autorité, l'Évêque anglican de Londres a présenté à la Chambre des Lords un bill, dont le but est, entre autres choses de créer une nouvelle cour devant laquelle seraient portés les appels des jugements pour hérésie, fausse doctrine, blasphème ou schisme. Cette Cour se composerait du Lord chancelier, de deux Archevêques, de trois Evêques, de quatre professeurs de théologie et de deux juges de la Cour ecclésiastique des Arches. L'Évêque de Londres, le docteur Bloomfield, fait valoir, pour recommander son bill, cette considération fort grave qu'un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques ont la conscience tourmenté par le fait de ces questions théologiques portées en appel devant une Cour laïque. Le digne prélat pouvait ajouter que rien ne garantit l'orthodoxie des membres de ce tribunal. Il y a dans le conseil privé des dissidents de toutes es nuances, il y a les catholiques, et des membres anglicans eux-mêmes peuvent ne pas avoir une idée très nette des doctrines de leur église. Du reste, la proposition de l'Évêque de Londres ne résout pas la difficulté, elle la recule.

Bien que l'état ecclésiastique et théologique entre dans la composition de la nouvelle Cour que propose le bill, il n'en reste pas moins à savoir si la papauté anglaise peut être mise ainsi en commission en vertu d'un acte du Parlement, sans consulter l'Eglise et obtenir son adhésion au projet de loi. Des protestations nombreuses s'élevèrent contre le remède proposé par le docteur Bloomfield, tant à cause de la composition du tribunal projeté qu'à cause de la source d'où émanerait son autorité.

Il est évident que si l'on veut éviter la complication de cette question de la papauté anglaise, qui porte le titre d'Archevêque de Cantorbéry, et qui partage avec la souveraine la papauté léguée par Henri VIII. Il semblerait que ce prélat, qui délivre des bulles et qui institue des Evêques dans toutes les possessions britanniques, doive veiller en Angleterre au salut de l'Eglise dont il cherche à être au loin les conquêtes; mais il se repose de ce soin sur lord John Russell, qui lui semble pouvoir obtenir du comité du conseil privé une décision de nature à ne pas troubler la paix de l'Eglise. C'est à peine si le prélat ose toucher à la question dans son dernier mandement.

"Il me serait facile, dit-il, d'y ajouter un volume aux milliers d'écrits publiés sur une question qui agite vivement l'esprit public. Je fais allusion à l'interprétation donnée à notre service pour le baptême des enfants. Mais les circonstances dans lesquelles la question est agitée doivent me fermer la bouche. Nous devons nous borner à prier pour que la droiture d'esprit et la sagesse du jugement soient accordés à ceux qui ont à se prononcer dans une question si complexe, afin que des dissidences ne viennent pas troubler l'unité des fidèles et dissoudre les liens d'union dans notre église."

Le primat paraît admettre l'autorité spirituelle des nobles lords, Péres du conseil privé, sur les quels il invoque les lumières du Saint-

Esprit. Quant à son opinion sur la question même, il la réserve, en attendant de déclarer, comme dans l'affaire au Dr. Hampden, que la loi lui commande d'obéir aux ordres du Gouvernement. Sa foi sur la régénération baptismale sera fixée par l'arrêt du comité ministériel.

En ce qui touche les conséquences de cette décision, le prélat exprime la crainte qu'elle ne trouble l'unité et ne dissolve les liens d'union de son église. L'unité anglicane nous paraît depuis longtemps fort compromise, et les liens d'union, déjà si relâchés entre ses membres, pourraient bien, en effet, ne pas tarder à se rompre tout à fait. Le primat de l'empire britannique n'est pas seul à avoir ces appréhensions. Si le jugement donne raison à l'Evêque de l'Exeter et confirme la doctrine catholique de la régénération baptismale, le parti évangelique menace de se séparer de l'Eglise. Si la décision, au contraire, est favorable au révérend M. Gorham, une faction considérable du parti persiste à annoncer qu'elle abandonne une église sans croyance et sans autorité. Écoutons un des organes du parti évangelique. Le *Patriot*:

"Le 2 août 1849 (1) a été un jour admirable (di's mirabilis). Ce grand jour fera date, il porte les destinées de l'établissement politique religieux d'Angleterre. Mais la véritable Saint-Barthélemy du dix-neuvième siècle s'accomplira le jour où le comité judiciaire du conseil privé prononcera la décision définitive dans l'affaire pendante entre le révérend M. Gorham et l'Evêque d'Exeter.

Un curé anglican, qui professe les doctrines du *Patriot*, nous explique cette Saint-Barthélemy. "Si nous sommes déçus par un jugement injuste, abandonnerons-nous pour cela nos principes? Ne vaudra-t-il pas mieux conserver nos formules et nos offices, et profiter de nos leçons de l'expérience, faire disparaître toute ambiguïté de nos textes? Par un moyen bien combiné, nous parviendrions à un accord avec nous la véritable église de la réformation. Ce sont ceux qui nous poussent dehors qui, en réalité, quitteront l'église et feront schisme."

Tels sont les projets du parti évangelique, qui forme la grande moitié du clergé et des fidèles de l'Eglise anglicane. Le parti opposé, celui des orthodoxes, s'exprime tout aussi nettement, et l'un de ses organes, le *Churchman*, croit devoir prendre des précautions extrêmes pour prémunir ses lecteurs contre une décision favorable aux doctrines de ses adversaires.

Ce jugement, dit-il, porterait, sans aucun doute, un grand coup à l'Eglise; mais il ne saurait attaquer son caractère. Ce ne serait pas une décision de l'Eglise assemblée en Synode ou en Convocation, mais simplement l'arrêt d'un corps qui lui est étranger. Les formulaires de notre Eglise n'en seront point changés, ses ministres n'enseignent pas nous aux fidèles que l'enfant qui s'est baptisé est régénéré par l'esprit de Dieu. L'Eglise n'est pas responsable des violences de l'Etat, nous ne soyons pas moins attachés à notre mère, et saisissons tous les moyens en notre pouvoir d'empêcher le mal qui lui est fait par la tyrannie du pouvoir temporel, par ses usurpations et

(1) Jour où a été rendu le jugement de la Cour des Arches.

ses injustices... Nous touchons à une terrible lutte, et nous supplions ceux sur lesquels nous pouvons avoir quelque influence de ne pas abandonner lâchement leur Eglise au moment où elle a besoin de leur concours."

Dans un autre numéro, le *Churchman* s'efforce de donner le change à ses lecteurs. Certain qu'en dépit des ses exhortations un certain nombre attend la décision du comité judiciaire du conseil privé pour savoir s'il doit ou non embrasser le catholicisme, il leur lit:

"Les bruits d'adjonction à l'Eglise de Rome, dans le cas où le conseil essaierait de renverser le jugement de l'Evêque d'Exeter et de la Cour des Arches, semblent s'évanouir. La solution des questions qui touchent à la véritable position de l'Eglise, à celle du souverain et de l'Etat, ne fournit pas de prétexte à l'impatience. Est-ce que ce serait trop de demander quelques années de patience pour obtenir que l'Eglise fût restaurée dans les droits et les libertés qu'elle ne revoyait que au nom de la Constitution du pays aussi bien que de ses principes fondamentaux et inhérents?"

Quoi qu'en dise le *Churchman*, il est douteux que les anglicans de bonne foi lui accordent les quelques années de confiance qu'il leur demande. Si le comité du conseil privé se prononce contre la régénération baptismale, et que l'épiscopat anglican se soumette à cette décision, il serait difficile d'attendre une preuve plus concluante que l'anglicanisme a perdu la foi chrétienne et toute autorité comme église.

La question de la régénération baptismale n'est pas la seule qui mette à l'épreuve la patience des hommes restés fidèles jusqu'à ce jour. Est-ce que l'Etat ne conteste pas à l'Eglise le droit de nommer ses Evêques? Ne refuse-t-il pas aux chapitres celui de choisir leurs doyens? Ne s'oppose-t-il pas à ce que l'Eglise se donne un organe, soit par des réunions synodales, soit par des conseils qui refusent à l'Eglise de fixer sa propre doctrine, en abandonnant ce soin à un tribunal laïque étranger à son corps? Est-ce que l'Etat ne cherche pas à se substituer au clergé dans la mission d'enseigner les enfants des pauvres? Ne laisse-t-il pas le Parlement discuter depuis plusieurs sessions un bill dont l'adoption législative précéderait l'inceste? Est-ce que l'Etat n'a pas le monopole de la charité publique? Tous ces faits suffisent à démontrer jusqu'à la dernière évidence que le pouvoir temporel s'est substitué à la puissance spirituelle à mesure que celle-ci consentait à se laisser effacer. Aujourd'hui, l'Eglise anglicane se trouve dépossédée de toutes les prérogatives qui constituent une église. Elle abandonne à un pouvoir qui lui est étranger le soin de fixer ses doctrines, de choisir ses évêques, de nommer ses plus hauts dignitaires, d'exercer la charité, d'instruire les pauvres, d'ordonner des prêtres publics. Elle lui laisse légaliser l'inceste sans faire entendre la moindre protestation. Est-ce assez, si l'on doit juger de l'arbre à ses fruits, pour déterminer les hommes de bonne foi à abandonner l'anglicanisme? Qu'est-il besoin d'attendre quelques années pour voir cet état de choses empirer? Un établissement religieux qui en est réduit à cette situation a perdu la vie, c'est à dire la grâce de Dieu, qui réside dans l'univers entier les œuvres de la véritable Eglise, en maintenant intacte l'unité de sa foi et l'autori-

té que saint Pierre et ses successeurs lui ont léguée.

Correspondance du *Moniteur Canadien*.

M. LE REDACTEUR,

Un des correspondants du *Moniteur* a, sous la date du 11 avril, fait comme une espèce d'injonction formelle au clergé catholique d'abandonner ce qu'il reçoit sous le nom de *dimmes*, ce qui prouverait son désintéressement. L'auteur qualifie ce système d'injuste. On peut déduire de ses remarques qu'il regarde comme entachés d'hypocrisie ceux qui prétendraient qu'on ne doit pas l'abolir, ajoutant que l'hypocrisie est de tous les vices qui affligent le plus l'Eglise, que cependant ce vice est à l'ordre du jour, enfin qu'on "peut faire son salut sans pousser aussi loin son désintéressement des choses terrestres." L'auteur des remarques qui vont suivre doit faire l'aveu qu'il ne comprend pas le sens plus que la portée de ces dernières observations, non plus que les motifs de ces dénonciations "d'un ami de la Religion" qui, suivant lui, devrait rougir de se servir de son nom pour calomnier ses frères en Jésus-Christ de la manière la plus lâche. Il ajoute encore qu'on dit que c'est un prêtre, il ne peut le croire, puisqu'il n'a jamais appris que le devoir d'un catholique est la charité!!!

Cette sortie jointe aux recommandations plus que singulières de charité qu'elle renferme ne laisse pas que d'avoir quelque chose d'analogue avec des tirades dans lesquelles on mettrait naguère sur le même pied les membres du clergé catholique et les prêtres payens qui prêchaient l'adoration d'espèces de dieux dont l'histoire était celle d'hommes au lieu de placer dans le néant de la délapotence au lieu de leur élever des temples comme le faisaient les prêtres dans l'antiquité payenne au lieu de maître de l'Olympe, au lieu de volours, à Vénus, et qui d'ailleurs enjoignaient la nécessité de sacrifices et présidaient des cérémonies que la pudeur même ne permet pas de décrire. On peignait de même comme un ramas d'impôtiers et de fanatiques ceux qui se permettent de repousser ces calomnies dirigées contre une classe d'hommes auxquels nous sommes redevables de tout ce que nous possédons d'établissements de bienfaisance et de charité, de maisons d'éducation de toute espèce, surtout de celles dans lesquelles se sont formés des citoyens probes et vertueux les plus courageux, les plus habiles défenseurs des droits de nos compatriotes.

Par rapport à ce qu'on qualifie de *dimme*, observons que le mot diffère beaucoup de la chose elle-même. Elle n'est pas dans notre pays comme dans les trois royaumes aussi bien qu'ailleurs en France autrefois le dixième du produit du sol ou de propriétés d'une autre espèce. Elle ne se paie qu'à raison du vingtième d'abord et seulement sur les grains connus sous le nom de céréales, à l'exclusion de toute autre production. La masse de la population se compose ici de cultivateurs, par rapport auxquels les fonctions du prêtre sont de beaucoup plus laborieuses que par rapport aux membres de toute classe de citoyens. La *dimme* ne se paie aussi qu'à proportion des re-

venus des contribuables. On croit devoir pour le reste renvoyer le lecteur aux remarques d'un correspondant qui se trouvent déjà dans le *Moniteur* entre autres sur le même sujet sous la date du 2 août dernier.

Mais le projet d'abolir la *dimme* est, comme beaucoup d'autres qu'on traite, avec beaucoup plus que de la légèreté, de nature à soulever des questions nombreuses à la discussion desquelles un journal ne peut guère suffire. Aussi laissant de côté la considération de divers systèmes adoptés dans plusieurs pays, pour subvenir aux besoins des ministres de leurs cultes respectifs, on croit devoir se contenter d'observer, d'abord qu'on ne pourrait, sans violer les règles de la justice et les principes de la législation, déposséder les possesseurs actuels dont le titre est des plus respectables, tant qu'il est le plus solide possible, puisqu'il a la loi pour fondement. L'abolition ne pourrait sans doute affecter que ceux qui leur succéderaient. Sur ce point comme sur un petit nombre d'autres qui s'y rapportent, voyons quelles sont les remarques d'un publiciste qu'on n'accusera pas sûrement de bigoterie ni d'avoir l'attachement pour le catholicisme ou le gouvernement monarchique.

Ce sont celles de l'ami de Mirabeau, calviniste, d'un républicain; d'Etienne Dumont de Genève auquel on doit la publication de plusieurs ouvrages de Bentham en français, d'après les manuscrits de l'auteur.

Il a dans ses *souvenirs de Mirabeau* tracés de la manière la plus fidèle entre autres le tableau de ce qui s'était passé dans la tumultueuse séance de l'Assemblée nationale de France, lorsqu'elle décréta l'abolition de la *dimme* par acclamation, comme elle le fit pour plusieurs autres mesures alors. Voici comme il s'exprime sur ce sujet:

"Mirabeau et Sièyes, chacun par des raisons particulières condamnant avec raison avant tout le système des propriétés féodales. Dans les séances subséquentes on se flatte d'amender, de modifier ce qu'il y avait de plus imprudent dans ces décrets précipités; mais il n'était pas aisé de rétracter des concessions que le peuple regardait déjà comme des droits indisputables. Sièyes fit un discours plein de force et de raison; on le montra qu'il avait le droit de se plaindre, c'était de déposséder le clergé de sa propriété sans en rien payer; car chacun ayant acheté son bien moins la valeur de la *dimme*, se trouvait tout d'un coup enrichi d'un dixième, dont on lui faisait un présent gratuit. C'est ce discours, qu'il était impossible de réfuter, qu'il termina par ce mot souvent répété: ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes... Sa prévention était si forte que Sièyes lui-même ne fut pas éconduit: on ne vit en lui qu'un ecclésiastique qui n'avait pas pu se déposséder de son intérêt personnel, et qui payait ce tribut d'erreur à sa robe. Il s'en fallut peu qu'il ne fut hué et sifflé. Je le vis le lendemain plein d'un ressentiment amer et d'une indignation profonde contre l'injustice et la bêtise de l'Assemblée, à laquelle il n'a jamais pardonné.

"Je ne me métais point de cette discussion, j'avais sur cet objet mon opinion particulière, c'est qu'on ne doit point imposer de victimes pour le bien public... J'avais pris en Angleterre ce principe qui y est consacré dans toutes les réformes de ne jamais les faire aux dépens

FEUILLETON.

Le Louvetier de Wesp.

(ÉPIQUE HOLLANDAISE.)

I.

LES CLAVICULES DE SALOMON.

C'était le 14 décembre de l'année 1698, huit heures du soir sonnaient à la modeste église de Wesp, gros bourg situé à quelques milles d'Amsterdam, et les notes argentines du mystique carillon s'élevaient successivement dans l'espace. Un vent glacial soufflait dans la vallée; la terre était presque entièrement cachée sous une épaisse couche de neige, et le branchage dépourvu des taillis environnants se brisait avec des cris de rage sous les impétueuses rafales de la tourmente. Quelques voyageurs attardés hâtaient leur marche dans l'espoir d'atteindre les faubourgs de la ville avant que les sentinelles de la garde bourgeoise n'eussent fermé les portes. Les craquements aigres que produisaient leurs pas sur le sable constellé de glace, le dernier roulement d'un chariot s'arrêtant devant l'hôtellerie, l'aboïement d'un chien, les murmures lointains de la mer, tels étaient encore les bruits qui troublaient par intervalles la silence solennel de la nuit. A la pâle clarté de la lune, on eût pu apercevoir vers le sud, un peu en dehors de Wesp, la cabane du louvetier Bakhuysen, chasseur

fameux dans le canton. C'était une petite habitation chétive et chancelante, composée de solives taillées à la hache et de terre grasse gâchée. Bâtie sur le flanc d'une haute colline, aux bords mêmes de la route qui mène à Amsterdam, cette maison, posée sur une masse de roches menaçait de s'écrouler à tout moment.

Seul, sous ce fragile abri qui tremblait aux moindres convulsions de l'ouragan, un jeune homme était tristement assis devant l'âtre où brûlaient en pétillant, quelques rameaux de sapin, et d'orme. Les jets capricieux de la flamme semblaient ne se jouer sur les parois crasseuses de la cabane que pour en mieux éclairer le délabrement et la désolante nudité. L'araignée avait artistement brodé ses rosaces dans chaque coin, la poussière de l'abandon s'élevait sur les planches, et l'humidité à laquelle ce pauvre d'Armoine devait sa bosse et cette escabelle sur son pied-bot, avait verdi les dalles disjointes et inégales qui pavait le sol. Deux chaises en bois, noircies par le temps et l'usage, une table vermoulu, un bahut que quelques hardes grossières prétendaient insolemment à remplir, enfin, une natte de joncs servant de lit, voici l'inventaire exact du mobilier de cette sauvage retraite, dont l'unique ornement consistait en une garniture de lits de loupes desséchées et clouées par les oreilles au dessus de la porte d'entrée. Gardons-nous d'omettre, les attributs distinctifs de cet émile d'Actéon: des pipes rouillées, une arbalète à croc et deux arquebuses qui repo-

saient modestement sur leurs clous contre la muraille.

Ludolphe, c'était le nom du jeune solitaire, entraît à peine dans sa vingtième année. L'éclat de ses yeux noirs, la coupe hardie de son front, la forme nette et précise de ses lèvres, disaient assez combien il y avait d'audace, de fermeté, de résolution et de grandeur dans cette âme ardente. Le galbe de son doux visage avec les traits corrects d'une esquisse grecque, mais on eût vainement cherché sur ces jeunes prématurément flétris les couleurs vermeilles et la fraîcheur ordinaires à cet âge. Une expression de gravité et de souffrance intraduisible assombrissait sa noble et fine physionomie. Les regards fixés vers le brasier où se dessinaient, au gré de sa rêverie, mille objets fantastiques et mille spectacles étranges, il paraissait plongé dans de mélancoliques réflexions, et de sa poitrine oppressée, s'échappaient parfois de douloureux soupirs.

Il eût sans doute passé la nuit entière dans cette immobilité et cette absorption pénible, si des coups violents et précipités, retentissant tout à coup à la porte de la cabane ne l'eussent brusquement rappelé à lui-même.

Ludolphe se dressa comme un homme qu'on réveillerait en sursaut, et se dirigeant vers le seuil:—Qui frappe là? cria-t-il.—Un voyageur égaré, répondit de dehors une voix forte et impérieuse. Ouvrez, je vous en demande un asile pour quelques heures.—Si vous espérez trouver ici un gîte agréable et commode, dit le jeune homme avec une poignan-

te franchise, vous allez voir que vous vous êtes bien trompé.

Et d'un geste il montra son misérable réduit.

L'homme qui venait d'entrer déposa avec précaution sur le tablier du bahut un livre remarquable par son état de vétusté, mais surtout par les signes cabalistiques qui décoraient le parchemin de sa couverture; puis se débarrassant de son manteau qu'il accrocha au mur, il apparut vêtu d'une sorte de casaque de gros drap brun, taillée à la mode hollandaise. Il portait une calotte collante de peau de daim fauve, avec de longues botes sans éperons, il était coiffé d'un bonnet de fourrure d'astrécan, d'où s'échappait une chevelure quelque peu ébouriffée, mais dont le désordre n'était cependant pas sans grâce. Un large ceinturon de cuir noir auquel était attaché un simple couteau de chasse complétait sa parure et dessinait sa petite taille. Sa tête mâle et fière était encadrée dans une épaisse barbe noire; ses yeux perçants comme ceux de l'aigle, se portèrent rapidement sur tous les objets environnants et dans sa figure ouverte et bienveillante, Ludolphe put s'entreprendre avec reconnaissance, un sourire plein de sympathie pour son indigence.

Le pauvre garçon, en effet, avait reculé, au premier abord, devant l'idée d'offrir une hospitalité si maigre à un étranger dont l'extérieur annonçait au moins l'austérité, et qu'il supposait devoir appartenir à cette classe de marchands cosmopolites qui affluèrent toujours en Hollande, à cette époque de l'année, dans

le but de prendre part aux réjouissances publiques de la Saint-Sylvestre. Mais les tourbillons de neige que le vent avait engouffrés dans la chaudière, au moment où il avait ouvert la porte, firent naître presque aussitôt ce singulier scrupule: il songea avec une amère satisfaction que, malgré son extrême détresse, ce frêle toit de roseaux, légué par son père, pouvait encore garantir son hôte de bien des souffrances; et le faire échapper à plus d'un péril, sinon à la mort même.—Merci, jeune homme, lui dit l'intrus en lui tendant la main, vous me rendez, ma foi! un fameux service. Le chien du temps! il me tardait de trouver un abri. Je commençais à m'inquiéter sur ces chemins sans issue, où je tomberais sans pouvoir me reconnaître, faute de boussole.—Il parle de boussole, pensa Ludolphe, ce doit être un marin.—Sans compter, continua l'étranger, que je trébuchais à chaque pas dans la neige et que je tremblais sans cesse de voir disparaître ce livre dans quel piège précipité! Quelle perte j'aurais faite là! Avec quelle patience et quel courage j'aurais attendu la fatigue et généralement toutes les privations de la vie; mais je n'ai, je crois, jamais tant souffert de froid qu'aujourd'hui. Aussi, je ne me sens plus de joie, en distinguant tout à l'heure la lumière de votre foyer qui permit de traverser les lézards de votre maison.—Vous venez donc de loin?—De Rotterdam, où j'étais chargé de ce matin. Vous m'avez donné l'heure de l'arrivée. Non! Je suis assés bon pour m'en tirer; mais trois excellentes raisons ont empêché de partir à l'heure. La première, c'est que la ville de Rotterdam est si grande, que j'ai dû aller à la messe à six heures, et que j'ai dû attendre jusqu'à sept heures pour que le capitaine de la frégate vint à bord. La seconde, c'est que j'ai dû attendre jusqu'à huit heures pour que le capitaine de la frégate vint à bord. La troisième, c'est que j'ai dû attendre jusqu'à huit heures pour que le capitaine de la frégate vint à bord.

ERREUR de PAGE

des personnes vivantes; mais en France, personne n'en avait l'idée. L'ancien gouvernement ne l'avait jamais suivi; on l'avait violé dans l'affaire des Jésuites. M. Necker lui-même ne l'avait point observé; il n'avait cessé de réduire, de retrancher, d'économiser, sans s'embarrasser de l'intérêt des individus dépourillés, quand on ne leur était pas le nécessaire absolu, on croyait leur faire grâce. L'inflexible Camus, avec sa dureté janséniste, gouvernait en despotisme les pauvres pensionnaires de l'état, et parce qu'en les dépouillant de leurs pensions, il ne les appliquait pas à lui-même, il passait pour un vertueux défenseur des intérêts du peuple, pour un rigide Caton, en multipliant des décrets qui faisaient des milliers de malheureux, sans faire un seul heureux; car les pensionnaires, la partie souffrante, faisaient une perte sensible qui affectait leur existence même, tandis que le public, la partie garante, faisait un gain imperceptible divisé comme il l'était sur la masse de la nation. Quels réformateurs que des hommes qui ne savent qu'immoler les uns pour améliorer le sort des autres.

De nos compatriotes ont trop souvent cette amélie concentrer leur attention sur des sujets dénués de toute importance actuelle ou réelle et se sont rangés dans plus d'une circonstance sous les drapeaux de ceux qui n'ont cessé déjà depuis près d'un siècle à renverser l'édifice de tous nos droits religieux, civils et politiques et servi leurs projets d'en consommer la ruine pour en brochant les débris. Ne saurait-on pas se conduire comme les restes d'une nation conquise, renfermée dans les murs de sa capitale, le bélier de l'ennemi sapait ses murailles!

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 3 MAI 1850.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVEE DU CAMBRIA.

Ce steamer attendu depuis plusieurs jours, est arrivé à Halifax lundi, et en est reparti à 6 heures P. M. pour New-York.

Le sommaire des nouvelles télégraphiques est encore plus abrégé qu'à l'ordinaire.

ANGLETERRE.—Le ministère a été défait.

DU CONTINENT.—Les nouvelles politiques du Continent ont bien peu d'intérêt. L'ordre règne par toute la France. La violence de faction, et l'approche des élections, donnent lieu de craindre que ce calme ne cesse d'exister.

et dans le cas où les propositions amies de la France manqueraient, il y a véritablement raison de redouter de sérieuses difficultés entre l'Angleterre et la Russie. L'amiral Parker a reçu l'ordre de faire le blocus complet des côtes de la Grèce. L'empereur de Russie a donné l'assurance de ses intentions de venir à l'appui du roi Othon.

ATHENES.—Rien d'authentique après la date du 23 mars; et à cette époque le résultat de la rencontre du baron Gros et de M. Wyse n'était pas connu. On dit que l'entrevue a été d'un caractère amical; mais si on en croit une dépêche télégraphique, datée d'Athènes, 2 avril, les bonnes offres de la France n'ont pas effectué un arrangement satisfaisant de la difficulté.

Nous reproduisons sur votre 1re page une correspondance extraite du *Moniteur Canadien*. Nous pensons que nos lecteurs jugeront, comme nous, que cet écrit est marqué au coin de la plus louable modération. Combien il serait à désirer que les questions débattues dans nos journaux, fussent abordées d'une manière aussi consciencieuse et aussi digne! La bienveillance que nous portons à nos confrères de la presse, nous fait former le vœu de voir la rédaction du *Moniteur* se modeler sur le ton de convenance et sur l'appui de la vérité qui se font remarquer

dans quelques-unes de ses correspondances. Il n'y a que quelques jours encore, le même journal publiait un autre écrit au sujet du discours de Victor Hugo, lors de la discussion sur la loi de l'Instruction Publique en France. Cet écrit était, aussi, éminemment propre à démontrer aux Rédacteurs du *Moniteur* qu'il n'est ni prudent ni convenable de se faire en toute hâte les échos de certains phrases et de déclamateurs irréligieux d'outre-mer.

BULLETIN.

La Session prochaine de notre Législature.—L'état de la Province.—Etat financier du gouvernement fédéral de E. U.—Les canadiens aux Etats-Unis.—Immigration dans les Etats de l'Ouest.—Mesure financière.—Les élections des Comités de Lincoln et de Mégantic.—Elections du Barreau de Montréal.

Il y a dix jours à peine, le *Montreal Courier* dont la rédaction et les penchans sont tout à l'annexionisme, annonçait non seulement nos affaires politiques touchant à une crise inévitable, mais encore que l'esprit public se préoccupait d'un changement dans le cabinet, et que l'on discutait le mérite des aspirans (ceux, apparemment, qui aspirent à remplacer les ministres actuels). Pourtant il n'en était rien; aucun écho de l'opinion publique n'autorisait cette assertion. Le *Courier* ne faisait qu'exprimer ce qu'il souhaitait: une dissolution du ministère; tactique que l'on ne juge pas nouvelle ni fort habile. Cependant, le même journal était plus inexact encore en affirmant qu'il s'élevait une clameur universelle en faveur d'un changement de notre système, voulant dire, sans doute, notre système de gouvernement qu'il voudrait simplement remplacer par un autre. Cette clameur universelle n'a pas été entendue, et nous avons droit assurément de la traiter d'imaginaire en attendant que les avancés de la feuille annexioniste trouvent en d'autres quartiers des lecteurs plus crédules qu'il ne nous est permis de l'être sur un pareil chapitre.

Ainsi, malgré ces prétentions plus intéressées que véridiques, il est certain, il est évident pour chacun que les progrès en sont nuls. Peu de jours avant cette sortie du *Montreal Courier*, nous avions lu dans ses colonnes un passage d'une lettre du correspondant annexioniste qui lui écrit habituellement de Toronto, par lequel cet écrivain annonçait que les partisans de l'annexion dans cette partie de la province en allaient suspendre la discussion pour le présent, et se rejeter sur la question de l'indépendance, et n'âme que le fait en serait annoncé dans quelques jours.

La même prophétie justifie assez étonné dans le moment. Cela est assez évident pour que l'on n'hésite pas à le croire sur parole. Mais nous ne souhaitons pas voir se réaliser ce qu'il dit, que ce calme est peut-être celui qui précède la tempête et la foudre; nous ignorons d'ailleurs, quels Titans menaçaient en ce moment de bouleverser les Chambres. Cependant, l'ardeur que mettent d'après ce *Journal*, les hommes d'opposition de toutes les nuances, et à tous les degrés, à se préparer pour la lutte législative, est un fait digne de remarque.

L'état de la province loin de fournir aux partis de blâme et d'oppression réciproque au sein de la Législature, ne servira qu'à former entre eux un lien de rapprochement pour l'intérêt commun. Il y aurait, en effet, peu de services méritoires à espérer de nos législateurs, si, au lieu de discuter sur l'adoption des mesures de nécessité, ils se bornaient à répéter bien haut le cri de "ruine et déperdition" à la manière des annexionistes. Le *char de l'état* resterait ainsi longtemps embourbé. Au reste, nous ne devons pas donner à entendre que l'état du pays soit désespéré, afin de confirmer certains réformateurs dans l'idée singulière d'aller chercher ailleurs les moyens d'y apporter remède; il convient plutôt de dire qu'on l'exagère. Voici ce qu'en dit la *Mirre*:

"Ce cri humiliant commence à retentir un peu moins fréquemment à nos oreilles. Néanmoins il est encore des gens qui se plaisent

à proclamer et à exagérer notre infirmité, et plus encore, à faire croire à la ruine et à la banqueroute de notre province. Nous sommes heureux d'avoir des faits pour démentir les assertions de ces grands ennemis de la patrie.

C'est surtout dans la cité de Montréal qu'on a fait sonner plus haut le cri de décadence, comme c'était dans cette cité qu'on avait tenté de la consommer précédemment par l'émigration, la destruction et l'incendie. Ce fait ne rendra que plus surprenant le crédit que possède encore notre cité. On nous dit que les entrepreneurs du railroad du St. Laurent et de l'Atlantique (M.M. Black, Wood & Cie) ont refusé 95 par cent offerts par des capitalistes américains pour les bons de la Corporation de Montréal, 20 ans d'échéance. M.M. Black, Wood & Cie ne veulent pas les vendre au-dessous du pair, et qui les en blâmera! Quelles sont les villes du continent qui doivent moins et qui ont autant de ressources que Montréal, malgré la dépression temporaire de son commerce? Si le conseil municipal a soin que l'intérêt de ses bons soit payé régulièrement à temps, le crédit de notre cité sera pour le moins aussi bon que celui de la cité de New-York.

Bien plus, le *Commercial Advertiser* nous apprend que les rivaux produisent maintenant très peu. L'étendue des railroads de New-York est de 1126 milles dont le coût de construction est de \$19,521,166. Les recettes du fret et des passagers durant 1849 ont été de \$4,495,983; le coût de la manœuvre \$2,429,671, laissant un revenu annuel \$2,066,312, ou une bagatelle de plus qu'à par cent d'intérêt; c'est assurément très-peu pour des placements aussi hâtifs. Les railroads du Massachusetts fournissent un revenu net plus considérable que celui-là, entre quatre et cinq par cent.

L'état si riche et si prospère de New-York qui a servi si fréquemment aux annexionistes de point de comparaison au prétexte de notre infirmité, éprouve en ce moment de sérieuses difficultés financières. Le *Courier des Etats-Unis* lui-même n'est pas muet sur cet article.

Les dépenses du gouvernement fédéral des Etats-Unis pour 1849-50, excéderont de plus de cinquante-trois millions l'estime plus considérable que d'ordinaire de l'année courante. Le déficit sera de 2,525,439 dollars. Outre cela, il est probable que les dépenses de l'année qui va suivre, de juin 1850 à 1851, augmenteront beaucoup; on assure même que le montant en sus dépassera un chiffre de plusieurs millions de dollars et qu'un nouvel emprunt devra être contracté pour y faire face. L'émigration pour les Etats voisins de nos voisins canadiens leur a été peu favorable s'il faut en juger par le nombre de ceux qui nous au *Transit* se rapportent qui sont toujours en ce fait éloquent à l'encontre des prétentions annexionistes.

"Nous avons d'ailleurs fait la rencontre de plusieurs intelligents ouvriers qui sont de retour des Etats-Unis bien qu'ils y fussent allés l'automne dernier pour trouver de l'emploi. Les rapports qu'ils font ne sont pas encourageants, et ils sont revenus avec l'opinion bien arrêtée qu'ils peuvent faire aussi bien en Canada qu'ailleurs. L'un d'eux nous dit qu'il y avait sur le bateau à vapeur par lequel il est revenu trois familles canadiennes, qui s'étaient dirigées vers l'ouest, et qui avaient au cœur le dégoût de cette "terre promise." Elles avaient trouvé qu'il est aussi difficile d'y gagner une piastre qu'il l'est ici, et s'en revenaient contentes de fixer de nouveau leur séjour en Canada. Ce résultat est ce à quoi nous nous attendions. En dépit de tous les croassements sur "la ruine et le déperdition" dans cette colonie qu'on n'en peut trouver dans aucun autre pays du monde. Tout ce que nous demandons c'est qu'il y ait moins de vociférations politiques, et plus de confiance en nous-mêmes. Lorsque nous songeons à la tentative systématique qui s'est continuée durant les six ou sept derniers mois pour rabaisser le Canada et déprécier tout ce qui se rattache à la colonie, nous cessons d'être surpris qu'il y ait du mécontentement, et que plusieurs aient pu se laisser induire à croire

que la province allait être laissée "aux chiens." Les hommes qui ont fait cela en contentent une grande responsabilité. Ce n'est pas leur faute si le Canada n'est pas en tout ce qu'ils le disent être, et ce que nous savons qu'il n'est pas.—C'est qu'en s'éloignant à distance, et lorsqu'ils se placent en d'autres lieux, que les hommes découvrent la vérité, et apprennent à quel point ils ont été abusés. Tout ce qu'il faut au Canada, est le calme—la paix—la sécurité—sans quoi nulle contrée au monde n'a prospéré ni ne le pourra jamais. Les constitutions politiques ne peuvent changer la situation d'un peuple où ces éléments ne se remontent pas. C'est le peuple qui fait les gouvernements, non les gouvernements le peuple. Comparée à la France révolutionnaire, la Russie avec tout son despotisme est en paradis, et toujours il en sera de même."

On s'attend à une immigration considérable d'Allemands dans les Etats de l'Ouest à la faveur de la navigation libre. Ceux qui émigrent du sol natal à la recherche d'une autre patrie, fournissent un sujet d'utiles réflexions à ceux qui ont l'avantage de posséder, comme les habitants de ce pays, des terres immenses qui invitent une nation à se perpétuer en les cultivant fructueusement pour elle-même.

L'Acte de Judicature de la dernière session, pour le Bas-Canada, donné au gouverneur le pouvoir d'ordonner l'érection de Palais de justice à Montréal, Aylmer, Kamouraska et Chicoutimi, et de prélever des droits sur les procédures judiciaires devant les cours de juridiction civile. Nous apprenons par un *Extra* du 26 avril du *Canada Gazette*, que ces droits sont imposés relativement aux cours de Montréal à compter du 10 mai, ainsi qu'un bureau d'Enregistrement depuis le 1er Juin. Ces taxes sont arrêtées par une proclamation accompagnée d'un tarif à cet égard.

La nomination des candidats au comté de Lincoln (représenté ci-devant par M. Merritt, qui s'y est porté de nouveau candidat) a été fixée à demain. On ne dit pas si M. Merritt doit avoir des concurrents à cette élection.

Le *Pilot* annonce, comme fait indubitable, l'élection de M. Dunbar Ross au comté de Mégantic.

Le 2 du courant le barreau de Montréal a procédé pour la seconde fois aux élections des officiers de cette section du Barreau du Bas-Canada. Au dénombrement des votes, les messieurs dont les noms suivant ont été déclarés élus:

- Bâtonnier: Toussaint Peltier, Ecr.
- Syndic: F. Griffin, Ecr.
- Trésorier: J. J. Day, Ecr.
- Secrétaire: Strachan Bethune, Ecr.
- Membres du Conseil:—M.M. C. S. Chénier, Geo. Cartier, H. Taylor, H. Driscoll, Robt. M. F. Buchanan.

Institution pour Les Sourds-Muets.

Nous donnerons aujourd'hui les détails de l'inauguration proprement dite du nouvel hospice et la bénédiction solennelle du tout l'établissement destiné aux Sourds-Muets. C'est mardi matin qu'eut lieu ce bon événement.

Mgr. Prince, qui s'intéresse tout particulièrement à cette belle œuvre, a encore officiellement à cette occasion. Tout était disposé pour cette touchante cérémonie: de bons habitants du Québec St. Louis s'étaient occupés, plusieurs jours à l'avance, à approprier le local; leurs pieuses Dames avaient lavé l'intérieur du bâtiment et surtout avaient élégamment décoré la chapelle aujourd'hui ouverte à tous les religieux visiteurs du St. Enfant Jésus. Tel est désormais le nom distinctif de ce nouveau Sanctuaire, placé aussi sous les auspices de la Vierge Marie.

A l'heure annoncée, l'Evêque se rendit processionnellement d'un appartement de l'Hospice à la porte extérieure de la chapelle, et commença, au milieu d'un concours considérable de fidèles, les prières et les chants prescrits pour cette bénédiction. Ayant complété le rit religieux et les aspersions en dedans comme en dehors des murs de l'édifice, ayant d'offrir pour la première fois, en ce lieu béni,

l'auguste victime de l'extinction et de l'action de grâces, Mgr. de Martyropolis exprima à son auditoire tous les sentiments dont son cœur était rempli, en cette heureuse circonstance, et il fit parfaitement comprendre à cette population chrétienne les bienfaits dont la Providence divine la favorisait en ce moment, en apportant au milieu d'elle les secours les plus précieux de la Religion. Il les invita donc tous à en profiter. Puis, annonçant la belle œuvre de l'Instruction des Sourds-Muets, il promulgua le Mandement d'Institution de ce grand établissement; ce qu'il accompagna du chant du *Veni Creator*, et de la célébration du St-Sacrifice de la Messe.

Un événement aussi heureux et la protection réellement étonnante dont le ciel entoura cet établissement dès sa naissance, tout devait inspirer la reconnaissance la plus vive, comme la joie la plus pure. Aussi on chanta solennellement le *Te Deum* d'actions de grâces et le tout se termina par la bénédiction pastorale donnée par le pontife.

Concluons donc et disons-le hautement à la gloire du Très-Haut: Une fois de plus, notre ville vient d'être honorée d'une œuvre vraiment philanthropique, et c'est la Religion qui l'a inspirée; c'est elle qui l'a bénie, et c'est elle aussi qui la fera croître, grandir et se perfectionner.

Tout ceci se comprendra mieux encore à la lecture de l'excellent Mandement d'Institution, que nous nous proposons de publier dans notre prochain numéro.

Affaire Gorham.

L'Eglise d'Angleterre n'est plus maintenant dans l'attente concernant la grave question si incidemment exposée et si supérieurement traitée par l'Evêque. Le Comité Judiciaire du Conseil Privé auquel on avait appelé de la décision du tribunal ecclésiastique, a rendu jugement contre l'Evêque d'Exeter, qui se trouve ainsi forcé d'accepter comme curé le Révérend M. Gorham, bien qu'il professe la doctrine de non régénération du sècle Baptême. L'Archevêque de Cantorbéry faisait partie du Comité Judiciaire et porta, ainsi, la responsabilité du jugement rendu par ce tribunal.

De son côté, l'Evêque d'Exeter a protesté contre la sentence dans les termes les plus énergiques.

Ces questions vitales causent une vive excitation dans les deux grands divisions de l'Eglise Anglaise; le parti "Puseyite" (*High Church*) étant en faveur de l'Evêque d'Exeter, et le parti "Evangelique" (*Low Church*), étant en faveur de l'Archevêque de Cantorbéry et de la décision du Conseil Privé.

Une adresse du corps nombreux du Clergé de Cantorbéry, dans le but d'exprimer la reconnaissance qu'ils ressentent envers sa grâce pour l'attitude ferme qu'il a prise dans la défense de ce qu'ils appellent les purs principes de l'Eglise Etablie d'Angleterre. Le parti du *High Church* ou *Tractarian Party*, d'un autre côté, est convenu de présenter une adresse à l'Evêque d'Exeter (ce qui aura lieu sous peu de jours) dans laquelle ils offrent à sa Seigneurie leurs remerciements pour la ferme attitude avec laquelle il a résisté à des erreurs concernant le Sacrement du Saint Baptême, qu'ils s'accordent avec l'Evêque à regarder comme subversives de la nature d'un Sacrement éternel que, dans leur humble position, ils croient toujours de leur strict devoir de combattre."

Distillateur ennemi de la Tempérance.

M. L'EDITEUR, Je vois, par votre Journal, que l'on s'occupe beaucoup en ce moment, à la campagne comme à la ville, de la réforme des *Auberges*. Pour ma part, je crois que l'on a bien raison, et que le Peuple a un droit strict à ce que l'on ne lui impose pas des aubergistes, qui spéculent sur la démoralisation des familles pour faire fortune. A propos d'Aubergistes, je crois devoir vous citer un fait d'un distillateur. Car c'est dans la distillerie que se fabriquent les mar-

tes; d'abord le froid, ensuite la promesse que l'ai faite à quelques amis de me trouver à Amsterdam demain; enfin l'obligation de mettre en sûreté ce manuscrit précieux que je tiens du grand rabbin Manassés Workhet.—Un grand savant, à ce que j'ai entendu dire.—Un grand avaré aussi! Il rendrait son âme, cet israélite!... Enfin, je le tiens, ce trésor! s'écria l'étranger en pressant avec enthousiasme dans ses mains le vieux bouquin qu'il avait repris sur le bahut. Scélérate de Manassés, tu me l'as fait payer cher! Homme, vil! Juif cupide! Mais que dis-je? fit-il tout à coup en se reprenant, je ne suis heureusement plus en présence de cet odieux trafiquant, je suis avec vous, qui lui feriez honte par votre générosité, s'il était capable de comprendre autre chose que l'amour de l'or!—Soyez le bienvenu! répondit Ludolphe en lui indiquant un escabeau qu'il venait de traîner près de l'âtre. Je regrette de n'avoir qu'une chaudière au lieu d'un palais pour mieux vous faire les honneurs de chez moi, mais mon père, le loutonnier Bakhyssen, ne m'a laissé que cela.—Ah! interrompit vivement l'inconnu, vous êtes le fils de Bakhyssen?—Auriez-vous connu mon père, demanda Ludolphe, étonné de cette exclamation.—Non, pas personnellement. J'en ai beaucoup entendu parler.—Cela ne me surprend pas. C'était le plus terrible ennemi des loups de la contrée... Ils vont avoir beau jeu maintenant! soupira le jeune homme. Puis il reprit, après avoir essuyé les larmes furtives qui sillonnaient ses joues: voici mon pain; voici un cruchon de cette bonne liqueur d'o-

ranges qui se débite, dans les meilleurs musicos de la ville, avec un légitime succès.—C'est tout ce que je possède après ma bonne volonté...—C'est plus qu'il n'en faudrait pour un bon repas de prince! Votre indignité n'ôte rien à votre générosité, répliqua l'étranger, visiblement ému d'un accueil aussi cordial: je suis plus d'un grand seigneur des environs qui ne suivrait pas votre exemple...—Tant pis pour eux.—A votre santé! hum! quel délicieux reconfortant vous avez là, mon jeune ami; c'est à donner envie aux gens de vous demander l'hospitalité tous les soirs...—Hélas! ils seraient bien attirés! dit Ludolphe.

Parbleu! je vous conseille de plaindre ceux que vous hébergez! votre ligueur est parfaite; où l'achetez-vous donc?—Achetez, moi! Je n'achète rien, fit amèrement le jeune homme.—Alors, on vous l'a donnée! Mes compliments à ceux de vos amis qui font de si utiles cadeaux!—Je l'ai tout simplement gagnée, répondit Ludolphe.—Encore mieux! Au jeu, sans doute!

Ludolphe sourit.—Il n'y a que les riches qui jouent, parce qu'ils ont au moins de quoi perdre; mais moi qui n'ai rien, jouer! non. Je l'ai gagnée à la sueur de mon front. Je travail pour l'un et pour l'autre; celui-ci me donne du pain, celui-là me donne à boire, cet autre me repasse ses vieilles pipes, quelquefois je possède quelques pièces de monnaie.—Eh! vous n'avez que plus de mérite encore d'être si prodigue de vos dernières ressources! Croyez que je n'oublierai jamais la manière

tout aimable dont vous m'avez reçu.—Ce n'est guère la peine d'en parler! fit Ludolphe en reprenant sa place et sa posture méditative devant le foyer.—Vous êtes chasseur aussi? reprit l'étranger, après un court instant de silence.

Le jeune homme répondit par un signe de tête négatif.—Je suis peintre, ajouta-t-il.—Je ne méritais donc pas trompé! murmura entre ses dents l'inconnu, c'est bien lui! Mais dites donc, reprit-il à haute voix, voici de singuliers portraits suspendus au-dessus de votre porte!—Ce sont les têtes des derniers loups tués par mon père. La forêt de Wesp ne sera guère sûre à présent que le loutonnier Bakhyssen n'est plus!—Votre père est mort? dit avec intérêt l'inconnu.—Il y a treize jours que je l'ai conduit à sa dernière demeure, répondit Ludolphe d'une voix tremblante et étonnée. Il venait de me rappeler auprès de lui, car l'espoir de gagner ma vie m'avait, depuis deux ans, fixé à Amsterdam; j'eus à peine le temps de le presser dans mes bras et de recevoir sa bénédiction... Il mourut presque aussitôt mon retour, comme s'il n'eût plus attendu qu'on le reprenne dans le sein de Dieu!

Ce poignant souvenir altera visiblement les traits du jeune orphelin. Ses yeux se gonflèrent de larmes, toutefois, il reprémit courageusement les élan de sa pieuse douleur et s'efforça d'étouffer ses sanglots.

L'étranger fit attendri malgré lui. C'était une âme de fer solidement trempée, que les mille hasards de la vie avaient toujours, trouvée impassible; et cependant ces tendres re-

grets donnés à une mémoire vénérée le touchèrent au point qu'il en demeura lui-même surpris. Cette nature rude et sauvage s'était un moment amoitié tout à coup à la chaleur de l'amour filial, et une simple larme de Ludolphe avait suffi pour y ouvrir toutes les sources de la sensibilité.—Vous venez, en effet, de subir une cruelle épreuve, murmura-t-il d'un air rêveur. Perdre ceux à qui nous devons le jour, ceux qui nous ont guidés dans le monde, les seuls amis fidèles dans nos souffrances, c'est horrible, et ceux-là peuvent se plaindre avec raison, qui, comme vous, ont passé par cette poignante extrémité. Je suis orphelin aussi moi; c'est vous dire à quel point je comprends vos regrets et avec quel intérêt j'y romptais. Mais si je respecte votre douleur, permettez-moi de vous prémunir contre ses conséquences désastreuses; gardez-vous de vous laisser énerver par elle; ne vous noyez point ainsi dans vos larmes. Secouez ces tristes obsessions, ces lugubres souvenirs, ces réalités d'un bonheur perdu que tout votre sang ne parviendrait pas à ressusciter. Reprenez vos pieux travaux, distrayez-vous, courez la campagne! Un violent exercice, l'air vif et salubre de ces collines, des études agréables autant que nécessaires, vous sauveront d'une atonie fatale et réagiront favorablement sur votre tête brûlante et malade...—Oh fit Ludolphe, si le travail, ni les plaisirs, ni les excursions pittoresques de Partisic, ne peuvent rien aux tortures morales de l'orphelin. La mort récente de mon père n'a d'ailleurs fait qu'ajouter à la somme déjà si grande de

mes maux...—Toute réflexion faite, interrompit brusquement l'inconnu, je reste avec vous. Cette bonasserie insupportable qui redouble de violence au lieu de s'apaiser m'a décidément toute envie de m'aventurer de nouveau ce soir dans la campagne. Si vous voulez me le permettre, je passerai la nuit en votre compagnie?

A continuer.

Sagesse d'un mandarin chinois.

Le cheval favori de l'empereur Tsi étant mort par la négligence de l'empereur, l'empereur en colère voulut punir cet officier de son épée. Le mandarin Yem-le se jura le coup en disant: "Seigneur, cet homme n'est pas encore convaincu du crime pour lequel il doit mourir.—Eh bien! fais le lui connaître.—Ecoute, scélérate, dit le ministre, les crimes que tu as commis: D'abord tu as laissé mourir ton cheval que ton maître avait confié à tes soins; ensuite tu es cause que ton prince est entré dans une telle colère qu'il a voulu te tuer de sa main; enfin tu es cause qu'il a été sur le point de se déshonorer aux yeux de tout le monde en tuant un homme pour un cheval. Tu es comblé de tout cela, scélérate. Qu'on le laisse aller, dit l'empereur; je lui pardonne son crime."

châssées hâtives qui se débilitent à l'auverge, par conséquent les distillateurs comme les bergères se croient lésés par l'établissement de la Société de Tempérance, qui tue leur commerce. Aussi en revanche voudraient-ils la punir, pour punir avec elles tant de familles qui, sous l'égide de cette bienfaisante Association, commencent à respirer dans une atmosphère de bonheur et de prospérité. Voilà ce qu'on se fait.

Depuis que la Tempérance promène partout avec complaisance son drapeau triomphant, chacun se fait gloire d'y appartenir et d'en garder l'engagement, qu'il regarde avec raison comme sacré. Cette inviolable fidélité de tant de milliers d'hommes de cœur, contraste étrangement avec ceux qui naguère, disaient tout haut : *ça ne tiendra point* et déjoue complètement leurs calculs. Un certain distillateur entraînait à vouloir en finir avec cette insignifiante Société.

Qu'a-t-il fait pour cela ? Il a fait connaître dans les paroisses voisines qu'il avait de la *bonne boisson*, non à vendre, mais à donner. C'était à bon marché, comme l'on voit. Toutefois ce premier moyen n'a pas réussi selon ses desirs; et il lui a fallu recourir à un autre. Il aurait peut-être pu payer les gens pour recevoir sa marchandise; mais il a préféré se mettre à vendre des cruches et à danser par dessus le marché de quoi la remplir en bonne liqueur, bien entendu. Peut-être le prix de chaque cruche était-il assez raisonnable pour qu'il pût y gagner de quoi défrayer ses acheteurs. C'est ce que l'on ne sait pas. Mais tout ce que l'on sait, c'est qu'un brave homme de la tempérance ayant achetés de ces cruches, le généreux distillateur lui offrit de sa bonne boisson pour la remplir gratis. Ce qui fut accepté; mais bientôt l'acheteur trouva sans dessus dessous sa cruche; et se donna l'agréable plaisir de faire couler à terre cette liqueur au nez de son distillateur. Celui-ci en lâchant un certain mot, que l'on ne répète pas, s'évertua jusqu'à dire: *qu'il ne comptait pas un Canadien capable de faire un pareil acte.*

Vous l'entendez, braves Canadiens, vous qui pour l'amour de la Tempérance, avez mis en piste, sottiseilles, carafes, jarrits, tonneaux; un distillateur ne vous croit pas capable de refuser une cruche de *whisky*. Voyez quelle basse opinion il a de votre caractère moral. Jugez par celui-ci de tous ceux qui vous parlent contre la société qui fait aujourd'hui votre bonheur. Défiez-vous, lorsque vous sortez de vos paisibles et heureuses paroisses, des auverges où l'on vous tend toutes sortes de pièges. Jetez les boissons que l'on voudrait vous y faire prendre; à la face de ceux qui osent venir vous en offrir. Ruinez par votre tempérance tous ceux qui veulent vous ruiner par la boisson. C'est une guerre à mort qu'il faut faire à tous les ennemis de votre noble et généreuse Association.

Je suis, etc. UN TEMPERANT.
L'Assomption, le 26 avril 1850.

Nous avons à remercier un ami laïc pour la correspondance suivante :

LA THEÏSME.
La croix est l'étendard de la civilisation.
CHATEAUBRAND.
Le plaisir peut s'appuyer sur l'illusion, mais le bonheur repose sur la vérité.
CHAMPFORT.
Aimer les hommes, immoler l'erreur.
ST. AUGUSTIN.

M. l'ÉDITEUR,

Il n'y a pas longtemps que l'homme admirable qui me fournit le premier échantillon de cet écrit fut en route à terre à laquelle son corps seul tenait faiblement, tandis que son âme, fatiguée de sa prison mortelle, était déjà plongée dans le sein de celui qui doit accueillir avec prédilection l'auteur du génie chrétien et des martyrs. La vérité éternelle dans cette phrase est une de ces grandes vérités embrassées avec ardeur par les uns, repoussées avec fureur par les autres; il n'y a que les grands génies qui aient le privilège de se faire d'ardents amis et d'ardents ennemis. Dans la bouche d'un homme de ce genre, une telle phrase venant de répandre la corruption, comme une fleur brillante, sur la France; d'un homme qui vit s'élevait une vieille maniechie sapée dans sa base par l'imoralité; qui vit promener triomphalement dans Paris ses vaines proscriptions, objets de saintes adorations; qui vit les essentifs de trente millions d'êtres raisonnables, répétés à l'envi, proclamer qu'il y a un Dieu! dans la bouche de l'homme qui vit l'humanité du dix-huitième siècle s'établir dans une mer de boue et de sang, et qui essaya de faire danser par ce moyen le dix-neuvième siècle, comme ces brillants insectes qui naissent de la matière putride, cette vérité prend une valeur, une importance plus grande encore, s'il se peut.

A tous les maux qui pèsent sur l'humanité, on cherche tous les remèdes, excepté un de médecine sûre que guérit toutes les infirmités, celles de l'âme surtout, que nos médecins, aussi infirmes que leurs patients, ne sauraient même deviner. L'humanité se roule sur sa couche brûlante et fiévreuse sans jeter la vue sur le *serpent d'airain* qui peut seul la guérir, sans presser sur ses lèvres la croix qui seule peut la rafraîchir. Oui, la croix est l'étendard de la civilisation; c'est le seul étendard qui traverse sain et sauf tous les combats depuis si longtemps; le seul qui brille sur les ruines anéanties depuis dix-huit siècles, sans jamais s'altérer, abritant et protégeant de son ombre la civilisation, pansant les blessés, ressuscitant les morts, encourageant ses amis, pardonnant à ses ennemis.

Étrange obstination ! aveuglement déplorable ! Tout ce qui se fait dans le monde se fait pour la vie de l'homme, et n'importe que ne considère que le commencement de cette vie, celle qui passe dans son enveloppe mortelle un instant dans l'éternité, s'il ferme les yeux sur le reste; comme une mère qui abandonnerait son enfant à lui-même aussitôt qu'il aurait abandonné le maillot; tout se fait pour la vie de l'homme, s'il ne se donne pas la peine de jeter un coup d'œil sur l'éternité, et si l'on ne se souvient pas que le jour qui se lève sur l'homme est le jour de sa vie; il ne faut que semer ses misères dans l'espace vide entre son berceau et sa tombe, sans fruit et sans espoir; il dépend de nous comme un prodige insensé dans les cinquante ou l'achèvement premiers années de sa vie, s'il ne se vout l'acheteur dans l'éternité. Il ne pense qu'à son corps, à ce qu'il a de misérable ingrat qu'il flaire, et qui va bientôt le laisser au commencement du voyage, et en face du Dieu vivant.

Quant tout est mis en question, ni on révoque en doute, ni s'il se propose de se référer soi-même dans le ciel, et de faire tous ses efforts pour ramener ceux qui n'en ont pas. Chacun ne doit-il pas apporter sa contribution à cette bonne œuvre, et le dévot de la venue serait-il plus regardé que le prêtre du publicain ?

Qu'est-ce que la vie ? Quel est l'homme donné de raison qui ne s'est pas une fois demandé cela; et quel est celui qui a répondu ? Systèmes sur systèmes, théories théologiques, l'homme en vain invente et enseveli, eût-il dit tout ce qu'il veut; ni le berceau ni la tombe ne lui ont découvert ce terrible mystère, ne lui ont donné le mot de cette lamentable énigme. Est-ce dans la nature vivante mortelle qu'il faut chercher ? Que d'insensés sont des-

endus dans la tombe, après avoir inutilement interrogé la nature qui ne leur répondait que par ce silence; on ne trouve et l'éternel qui se lève de Dieu seul rendent l'ignorance au cœur humble et non à l'esprit orgueilleux. Or, Dieu, par la religion, cette chaîne d'or dont nous nous attachons à lui, peut nous nous guider dans le labyrinthe de la vie. Êtres infirmes, gais de poursuivre dans l'immortalité, nous nous heurtons partout, nous nous roulissons d'alarme en alarme, nous nous brisons le visage et le cœur contre le monde, si cette chaîne si douce, nous retient solidement attachés au pivot de l'univers, seul être qui ne passera pas, qui a précédé et suivra tout, de qui tout émane et qui absorbe tout. La religion, le christianisme est toujours cette colonne de nuée ou de feu, qui guidait les Israélites dans leur pèlerinage on l'étoile des rois mages; c'est le sein de la mère pour l'enfant; c'est le dernier ami dans l'exil; c'est la place dans la naufrage; c'est la boussole dans la forêt; c'est le baume dans la douleur, c'est tout, c'est Dieu.

Qu'est-ce que la vie sans la religion, sans Dieu ? Un cercle vicieux; sans entrée et sans issue; l'homme naissant pour mourir, vivant pour vivre, souffrant pour souffrir, mourant pour mourir. Passer sa vie à gager sa vie; passer sa vie à garder, à préserver, à défendre sa vie, et cela est un but, une fin, assignée à l'homme par un être infiniment sage ? Blasphème insensé ! Le hasard faisant naître l'un dans une cabane, l'autre dans un palais, l'un dans la misère, l'autre dans l'opulence, celui-ci avec les dons de la nature et de la fortune, celui-là dénué de tout... Mais le hazard est Dieu ? et Dieu laissera-t-il cela filer sous ses yeux sans que la main de sa justice rétablisse l'équilibre ? Il aura créé deux hommes, l'un dans sa haine, et l'autre dans son amour, au premier échelon de la loi des misères, au second de la loi du bonheur ? On n'aime Dieu pas la même infirmité, on n'est pas Dieu, car Dieu n'est pas Dieu. Dieu n'est pas Dieu. Dieu, l'homme qui n'est pas Dieu, et sa religion, c'est à lui que vous en appelez l'unique salut des âmes, quand la main du malheur vous étouffe, c'est dans son sein que vous répandez les pleurs que vous ne pouvez plus répandre dans le sein d'une mère glacée par la mort. Oh ! l'est-ce alors surtout que le cœur s'agitant tout lui manque, s'éleve instinctivement vers son auteur, se plonge dans son sein pour y retrouver l'être éternel qu'il a perdu. C'est si horrible, aussi, de s'apercevoir que jamais nous ne reverrons la mère, la sœur que le ciel nous a ôté comme il nous les avait données, que l'âme, au milieu des ténèbres les plus profondes, va tâtonner dans le ciel pour les chercher. Pourquoi le malheur nous rappelle-t-il la vertu ? pourquoi nous rappelle-t-il notre fin, parce que sa fin, en nous brisant son cœur, nous rappelle à nous-mêmes. Qu'est-ce en effet que cette chute paradisaïque, cette comédie sans fin que joue le monde d'en bas, les acteurs s'agitant sous leur théâtre pour être remplacés par d'autres qui s'agitent à leur tour ? Qu'est-ce que cette joie qui peut être empoisonnée par la mort d'un parent, d'un ami ? Qu'est-ce que cette fortune, fruit des labeurs de toute la vie, que l'on peut perdre à chaque instant; qu'il faut cacher aux regards envieux; qu'il faut manger au milieu de concerts lamentables que sa main arrache aux pauvres ? La fortune est-elle un bien ou elle est un surcroît ? Le soleil, les insectes, l'éclaircie, l'éclaire, la banqueroute... Tous ces êtres de la fortune humaine ont la clef du coffre. Quelles institutions humaines garantissent la fortune la plus saine contre un tremblement de terre. Quand on s'occupe, le soir, au coucher, que l'on peut s'éveiller sous des débris de pain et souffrir deux fois les tortures de la mort. O misère ! et cette vie peut être un but ? Qu'est-ce que l'âme, la gloire ? Les plus grands hommes ont été les plus malheureux pendant leur vie; la gloire est une pierre précieuse qui se paie extrêmement cher, qui se paie de la vie de l'insensé qui l'achète; et qui connaît aujourd'hui tous ces grands hommes, ignorés des trois quarts de l'humanité, s'ils sont aujourd'hui, que fait la gloire à leur égard; s'ils vivent d'une autre vie immortelle, que leur fait le bombardement des croix et autres honneurs de leur tombe, comme si elle n'était que de la poussière ? L'amour de la gloire elle-même ne se peut-elle pas l'homme de la gloire elle-même ? Qu'est-ce que le besoin de se survivre, s'il n'est en nous qu'un vain désir de gloire, que tout ne mourir pas en nous quand nous sommes vivants, et que l'écho de cette gloire, traversant les siècles, viendra quelque jour nous rappeler dans des contrées inconnues, qu'autrefois nous avons vécus sur la terre. L'existence ne reconstruit pas dans la langue vient se briser émissive à ses pieds et se mêler à ses pleurs. Et qui qu'il était fier et joyeux les cœurs d'ados de la patrie ! L'âme l'homme qui se peut dire heureux ? C'est-à-dire le phénomène. Il y a cinq mille ans que l'homme cherche sur la terre le bonheur qu'il n'y trouve pas; si encore, les labeurs, les peines, les soucis du père profitaient au fils, s'ils pouvaient être son point de départ... Mais non, il faut qu'il recommence comme si rien n'avait été fait avant lui, et ses enfants feront encore après lui le même chemin. La société progresse, parce qu'elle se succède ou plutôt qu'elle est toujours elle-même; mais l'homme recommence toujours la tâche de l'homme comme le fils creuse toujours le même sillon que son père, pour arracher à l'avarice de la terre, des trésors inépuisables. L'expérience de tant de millions d'hommes n'est rien; et devant et malgré l'évidence des faits, l'homme espère, attend toujours le bonheur, sur la terre, comme le fruit d'un travail qui se termine, et qui ne peut que se terminer, et qui se termine et se termine ensemble, régnent la haine.

Que d'erreurs ont décollé et décollent encore chaque jour de cette erreur-mère. Que devient la société au milieu de l'athéisme social et politique ? La société ne reconnaît plus de Dieu, ce serait de l'intolérance. La société donc, au lieu d'être un moyen pour faire parvenir l'homme à son but, à sa fin dernière, à l'éternité, l'en détourne, et chaque fois qu'il leve la tête vers ce ciel qui doit être un jour sa patrie, ce ciel qui l'attend, gardé et orné par ses anges, la société lui incline la face vers la terre. La loi fait baisser le plongeur dans la boue, lui ôte son âme, comme un aigle auquel on enlève ses ailes. Au lieu de chercher à élever les fortunes, à donner à tous l'aisance qui est presque une condition de vertu, les gouvernements abandonnent les gouvernés comme des proies au plus rusé et au plus fort. L'extrême richesse et l'extrême pauvreté; le riche ne pouvant sortir de chez lui, sans que ses vêtements se couvrent de saurins; le pauvre ne pouvant lever les yeux sans que l'or du riche vienne se refléter sur sa figure pour en rendre le teint plus livide encore. Voilà ce que produit l'athéisme après son baptême et principe de la société; et l'homme s'éloigne de plus en plus de son Dieu. C'est-à-dire l'homme en effet que le pauvre amène ou ne montre pas. L'autre bonheur que celui d'être riche, ne tente pas de se l'approprier en dépitant son bonheur voisin; c'est-à-dire est l'homme qui se riche, renfermé dans ce cercle étroit de la vie, pressé d'un jour par quelle n'est pas longue, se replie sur lui-même, se bouche les oreilles pour n'entendre pas les plaintes du pauvre, et cherche dans l'écrasement des plâisirs sensuels l'oubli des malheurs qui l'ont sous ses pieds. Ce qui serait bien plus douloureux, ce serait une société paisible au milieu d'un état de choses; ce serait la charité du cœur, la riche aisé, se dévouant pour l'amour d'un Dieu qui n'est pas, ce serait la résignation au cœur d'opprimer aisé aussi, se résignant encore pour l'amour d'un Dieu qui n'est pas, ou n'existe que pour sanctionner ces monstruosités. Où est l'amour, hors de la religion ? Qui s'adresse à toutes les souffrances communes et inconnues de l'homme ? Qui jete au pauvre mendiant autre chose que cette pièce de cuivre, moins sombre et moins dure que le cœur de celui qui la donne ? La religion. Partout, hors d'elle, se montre l'égoïsme avec sa face d'airain et son cœur de fer; qui donne l'aumône de la main seulement, avec le dédain dans le cœur et sur les lèvres, et par être dérivé de l'impunité du pauvre; qui rend le pauvre méprisable à ses propres yeux et lui fait rendre l'être qui a mis un cœur de démon dans cette poitrine d'homme. Ah ! si le riche pouvait une fois voir à nu le cœur de ce malheureux qui lui tend la main, ce cœur noyé dans l'athéisme et gonflé de haine, l'instinct de la conservation, à défaut d'un mobile plus noble, lui imposerait au moins une sensibilité apparente; à la vue des trésors de colère que révèle ce cœur ulcéré. L'athéisme dans la société est donc le père de la misère et de la haine, il en est encore la mère; il Pa créée seul et dans toute son horreur.

En donnant la terre pour paradis à l'homme, il ravale ses plus nobles facultés, écarte les animations de la Divinité; il le renferme dans le cercle étroit des besoins matériels; il le condamne le cygne à se plonger dans un bourbier; les plaisirs de l'âme par conséquent ne sont plus rien pour lui; les pures jouissances du cœur, délaissées, s'évanouissent. Aussi les arts se matérialisent aujourd'hui, et s'amoussent en se matérialisant. Or, chose évidente;

plus on diminue les jouissances morales et intellectuelles, plus il faut multiplier les jouissances matérielles pour remplacer le vide laissé dans le cœur de l'homme par l'absence des premières; plus donc il faut semer les richesses, et Dieu sait ce qu'il en faut, le cœur est une éponge; pour les puissances matérielles, le cœur est une éponge.

L'athéisme enlève donc à la richesse sa plus noble prérogative, la charité; elle n'a plus son plus beau mérite, la résignation; elle multiplie et complique infiniment les problèmes du paupérisme.

Par l'athéisme, j'entends ici l'absence de la religion comme base de la société, comme principe et guide de la politique, et non pas la négation de l'existence de Dieu. Car, à mes yeux, nier la religion, c'est nier Dieu; je n'ai jamais connu de milieu entre ces deux abîmes, et n'ai jamais pu m'habituer à un Dieu faignant créer pour oublier sa création; je n'ai jamais pu me familiariser avec le sophisme d'un créateur sans liaison avec sa création, sans religion; je n'aurais les deux plutôt que de m'en admettre qu'un; c'est aussi absurde pour moi qu'un effet sans rapport avec sa cause.

UN CROYANT.

Nouvelles Religieuses.

— On lit dans le *Napoléon* :
"Nantes, 15 mars.—Chacun commence ses préparatifs de départ; le cardinal Antonelli s'occupe de l'itinéraire. Un corps de cavalerie escortera le Pape jusqu'à nos cantonnements; de là on s'en ira vers le général Baraguay-d'Hilliers. Le corps diplomatique se réunira à la porte même de Rome, sous le portail de Saint Jean de Latran, où sera chanté un *Te Deum*, ensuite il accompagnera le Saint-Père au Vatican. Une fois à Rome, Sa Sainteté aura sa garde de Suisses et de gardes nobles. Des postes d'honneur seront réservés à nos troupes."

— On vient de découvrir, près de Viterbe (États pontificaux), deux cités étrusques: Aluarina, que Ptolémée indique en faisant mention des *Musurini*, et qui mainte nant porte le nom de la Civita, et Curtilianum, appelée maintenant par un léger changement Cordigliano. Les écrivains anciens n'en disent rien; dans le moyen âge, *Musurina* est citée par Lanzolotto vers la moitié du treizième siècle.

Tous deux, dépourvues de leur importance première, ont dû à leur obscurité d'être respectées par la conquête romaine; par le moyen âge et par les siècles modernes; aussi offrent-elles d'amples études à l'antiquaire. Le plan primitif s'y retrouve intact; les constructions des bâtiments modernes ont les caractères des fabriques étrusques, les murs, les tours les uns se retrouvant sans peine.

On y a trouvé des grottes sépulchrales renfermant jusqu'à 40 sarcophages couverts de figures plus grandes que nature et peintes en rouge, avec les yeux bleus. De précieuses inscriptions étrusques se lisent sur la poitrine et les jambes des figures, dans les cartouches, sur les consoles. Celles qu'on a lues désignent la famille Alizia. Deux particulièrement sont longues, bien conservées et très-importantes. Il y a des bas-reliefs, des plats à la façon égyptienne, des dessins peu communs, des métaux ciselés, des miroirs, etc.

M. Brizzicelli qui, sur les indications du professeur et savant antiquaire F. Orioli, a fait ces découvertes, ne néglige rien pour les rendre plus profitables à la science; et déjà il possède une collection qui sans doute ira prendre une place honorable dans le musée de dépôt si riche des Étrusques au Vatican.

St. Grégoire.—Nous apprenons par une lettre particulière que tout paraît rentrer dans l'ordre à St. Grégoire. La cour d'enquête qui siège depuis 8 jours, a découvert en partie les auteurs des troubles. La très grande majorité a été induite en erreur, et s'en repent sincèrement. Espérons qu'elle ne se laissera plus égarer par ceux qui aiment à pêcher en eau trouble.

Citation de Journaux.

(Du Canadien.)
On nous a suggéré d'appeler l'attention de nos lecteurs sur un journal anglais publié à Montréal sous le titre de *British American Journal of Medical and Physical Science*.

Pour en faire connaître l'esprit, nous donnons la traduction d'une correspondance contenue dans le numéro du mois dernier.

En parlant d'un malade atteint du *chou bon* le 23 octobre dernier, à Beauport, le correspondant (qui est le Dr. Von Hlland) s'exprime ainsi :

"Le capitaine Rainville me dit que le curé venait de donner les secours spirituels au malade; que ce malade son serviteur, était trop pauvre pour requérir les soins d'un médecin, mais que le révérend M. Bernard, le curé (près de grands talents), convenait que le pauvre d'un homme ne m'empêcherait jamais d'exercer l'humanité à son égard. J'avais engagé à recourir à mes services professionnels. En ce respectable curé l'humanité souffrante a toujours trouvé l'un de ses avocats les plus zélés et les plus infatigables, et pendant toute la durée du choléra, je lui va à toute les heures du jour et de la nuit, se dévouer tout entier à fournir à ses paroissiens essayés tous les secours en son pouvoir, tant spirituels que temporels, indépendamment des nombreuses visites qu'il a été obligé de faire à l'Asile des Aliénés, où la terrible maladie faisait de cruels ravages. Aux excellents et admirables actes de nos campagnes peuvent justement s'appliquer ces paroles de l'illustre Veu d'Azir: "Honors de la confiance du peuple et ne perdant jamais de vue le tableau déchirant des misères humaines, ils vont chaque jour le plaisir d'essayer des larmes et de soulager des malheureux dont les maux physiques ne sont pas toujours la plus grande infortune. Ce n'est point par leurs écrits, c'est par leur vie, et leurs paroles, qu'ils ont des droits à nos éloges. Leur réputation se fonde autant sur leur vertu que sur leur dévouement; hors les temps de calamités, pendant lesquels leur zèle n'a

point de bornes, toutes leurs journées se passent à sembler et l'on peut dire d'eux, comme des "hommes simples et bons au milieu desquels ils sont placés, faire le bien et mourir, voilà toute leur histoire."

Nous citons ce témoignage parce qu'il est donné par des protestants et que l'impartialité et le style employé présentent un contraste remarquable avec les productions d'autres écrivains.

(Du Montreal Transcript.)

Nous conseillons à tous ceux qui atteints la "fièvre Californienne," aussi bien qu'à tous ceux qui ont la curiosité d'apprendre quelque chose du moderne *El Dorado*, de se procurer un exemplaire du nouvel ouvrage en ce moment à vendre à la librairie de M. Dawson, intitulé: "Journal d'un médecin." C'est, comme le titre l'indique, la narration d'un homme de parti qui fut entraîné, par l'espoir du gain professionnel, à visiter les mines d'or, et qui publie aujourd'hui ce qu'il sait pour le bien des autres. L'auteur d'un tel livre en retraite pour la valeur de son argent, car le style en est calme, exempt d'exagérations, et garantit l'exactitude des faits qu'il contient. Nous ne doutons pas que la publication d'un tel ouvrage en détournant nombre de personnes de se rendre aux mines, et en dissipant de leurs folles et périlleuses spéculations, s'y rende. Cet opuscule se vend 1s. 3d.

(Du Canadien.)

ÉROULEMENT.—Avant-hier, le terrain sur lequel était une des maisons à deux étages de M. Gilmoir, à l'Anse des Mères, s'est ébranlé et a renversé la maison. Le craquement des murs et des cloisons alarma ceux qui s'y trouvaient et leur donna le temps de se sauver. Une masse de rochers, du poids d'environ cinq tonnes, s'est détachée le même jour de Cap, et s'est entrée par derrière dans une maison de la rue Camplain, près de la Chapelle des Marins.

Il n'y avait dans la maison qu'un seul personne qui échappa comme par miracle.

(Du Courrier des États-Unis.)

Au moment où les éloquents orateurs de la chaire prêchaient la charité et la réconciliation à tous les hommes, à tous les partis, au nom de l'autorité divine, le journal hebdomadaire, qui passe pour l'organe de l'autorité temporelle, était moins bien inspiré. Soldat de la presse, il faisait feu contre sa confrérie dans une sorte de manifeste qui soulève un véritable orage dans les rangs du parti modéré. D'après le *Napoléon*, la presse est un pouvoir sans mandat légal; or, il se demande si, sous la République, il peut y avoir d'autres pouvoirs que ceux qui émanent du suffrage universel, et si l'Assemblée législative abdiquerait, ou si non, devant le journalisme. Le *Napoléon* n'y a pas de milieu, comme vous voyez. Selon lui, la liberté de la presse ne doit plus être une liberté, ce sera une fonction déléguée au scrutin. Mais qui lui a délégué la sienné, dit avec raison le *Journal des Débats*? Il n'a qu'à se demander où il a pris son mandat, il saura où nous avons pris le nôtre.

Le traité de Nicaragua fait tous les frais de la chronique de Washington; mais comme le huis-clos sénatorial l'enveloppe encore de son mystère officiel, on ne peut en parler que sur la foi toujours incertaine des ouï-dire. Il paraît néanmoins avéré que les stipulations en sont hautement avantageuses pour les États-Unis, et assurent la prépondérance de l'Union sur toute la surface du continent américain. S'il en est réellement ainsi, le cabinet aura désormais un acte important à opposer aux attaques de ses nombreux adversaires, qui lui reprochaient si amèrement sa nullité.

Il a besoin du reste de s'appuyer sur ses œuvres, car la main du président est, en ce moment, l'unique soutien qui lui reste. Rarement, croyons-nous, un ministère s'est vu frappé d'une impopularité aussi complète, sans avoir rien fait d'essentiel pour le mériter. Que peut-on reprocher en effet à M. Clayton et à ses collègues, sinon quelques fautes de détail, dont la plupart sont encore à l'état d'hypothèse et d'allégation? Et pourtant, lorsque le parti démocrate l'a battu en brèche, c'est à peine si quelques voix s'élèvent pour le défendre timidement, si quelques journaux prennent son parti du bout des lèvres.

Le correspondant du *Courier and Enquirer*, demeuré fidèle à l'administration au milieu de cette défécation presque générale, a consacré à l'examen de cette situation anormale des lettres les plus habiles qu'il ait écrites depuis longtemps. Il ne trouve qu'un seul grief réel contre les conseillers du général Taylor; c'est de s'être tenu trop à l'écart, de ne s'être pas mis suffisamment en communication d'intérêts et d'idées avec les whigs du Congrès, de n'avoir pas su enfin former leur parti dans les chambres. Peut-être cela est-il vrai; peut-être est-ce l'unique faute de cabinet; mais elle est capitale au point de vue politique. Le fait est que les États-Unis, ce pays de l'équilibre constitutionnel par excellence, offre en ce moment le spectacle d'une administration qui non seulement ne compte pas une majorité dans les chambres, mais qui n'y possède même pas une minorité fixe et déterminée. Les whigs, au lieu de se rallier sous le drapeau commun, se groupent autour de certains noms et se trouvent, par conséquent, fractionnés; n'ayant point été ramenés vers le centre d'une sympathie déterminée, ils se laissent aller au p. n'chant de leurs préférences et de leurs impulsions personnelles.

La conclusion du traité de Nicaragua, la ferme volonté exprimée par le général Tay-

or de maintenir ses conseillers, enfin le point d'audace et d'acharnement où est arrivée l'opposition, vont peut être resserrer les liens qu'on avait eu le tort de laisser relâcher, et ramener la discipline dans les rangs du parti. S'il en est ainsi, le ministère pourra traverser, sans y périr, la crise dans laquelle il se trouve engagé. Mais au cas contraire, il nous semble impossible, quoi qu'on dise, les optimistes, qu'il puisse louver longtemps au milieu de ténèbres que lui suscite à chaque pas l'opposition.

S'il faut en croire les correspondances, le comité, moins de x membres M. V. Phelps et Webster, serait déjà tombé d'accord sur le programme suivant, présenté par M. Clay :

- 1° Bill décrétant l'admission de la Californie et l'organisation des nouveaux territoires, sans mention de l'esclavage;
- 2° Règlement des frontières du Texas, avec faculté d'y former quatre États—avec ou sans esclaves;
- 3° Loi relative à l'extradition des esclaves fugitifs;
- 4° Abolition de l'esclavage dans le district de Colombie.

Il reste à soumettre ces bases perment au plus tôt la forme d'un plan défini, pour venir tenter leur fortune devant le Sénat.

DECES.

A Berli : District de Montréal le 23 ult. à l'âge de 52 ans après une longue et pénible maladie supportée avec résignation et piété M. Simon Burdon.
Au même lieu, le 25 ult. Dame J. L. Leclerc, épouse de M. Pierre Durand à l'âge de 76 ans.
Le 27 ult. Dame Emily Rish épouse de l'Hon. Ross Cuthbert. Eer. Seigneur de Lanraie, Dautai et autres lieux. Cette Dame se distinguait par ses manières affables et sa générosité envers les pauvres qui perdent en elle un de leurs fermes soutiens. Elle emporte les regrets de tous les consiliaires et de tous ceux qui l'ont connue ou en ont entendu parler. Ses corps fut transféré du manoir Seigneurial de Dautai, le 1er Mai à Berthier où il fut déposé dans les voutes de la chapelle Seigneuriale, suivi d'un grand concours de peuple et des personnes les plus marquantes du lieu ainsi que des paroisses circonvoisines.
Les journaux de cette Province ainsi que ceux des États-Unis sont priés de reproduire ces décès.
Le 25 avril dernier. Olivier Tassé, âgé de 16 mois, enfant d'un journalier de ce nom, de St. Martin, Isle-Jésus, avait été laissé seul à la maison pendant un quart d'heure par l'absence de sa mère. A son retour, elle trouva son enfant au fond d'une cuve où il venait d'être suffoqué dans de l'eau chaude.

TEMPERANCE.

MANCHE prochain 5 courant, il y aura une ASSEMBLÉE DE TEMPERANCE à la maison d'école, près l'Évêché, immédiatement après les Vêpres, pour l'élection des Officiers de l'Association.
Montréal le 3 mai 1850.

Les Marquiers de la Paroisse de St. Martin recueillent des aumônes pour les pauvres de l'Église Paroissiale, jusqu'au 17 Juin prochain.
Pour Plans et Devis, s'adresser au Frère Vierge, P. FOULIN, P. R. R.

Montréal, le 3 mai 1850.

AVIS.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION, SAVOIR :
La Corporation du Collège de l'Assomption donne notice à toutes les personnes qui sont endettées envers le dit Collège pour l'achat ou l'instruction de leurs enfants, immédiatement au PREMIER AOUT 1849, de venir solder leurs comptes, ou prendre des arrangements d'ici au PREMIER JUIN prochain sans faute. Faute de quoi leurs comptes seront mis indistinctement entre les mains d'un Avocat.
S'adresser à M. Guibant au Collège, ou au Rév. M. Dorval à la Cure, ou au Soudigné, l'un des membres de la dite Corporation chargés spécialement de cette affaire.
L. J. C. CAZENÈVE.
L'Assomption, le 26 avril 1850.

ARBRES FRUITIERS, ETC.

VENTE PAR ENCAN D'UN CHOIX D'ARBRES FRUITIERS, D'ARBRES SAUX A FRUITS ET A FLEURS, ETC., ETC.
Le Soussigné agent pour JAMES DOUGLASS, propriétaire.
ROSE BANK NURSERY,
offra à l'Encan dans ses appartements, jeudi le DEUXIÈME AOUT prochain.—Une collection choisie de PÂMIERS, POIRIERS, CERISES, VIGNES FRAMBOISIERS, FRISIBERS ET ARBRES SAUX A FLEURS, tous propres au Climat du Bas-Canada.
Les Arbres, etc. étant arrosés et plantés, avec soin, avant la végétation, et conservés jusqu'au 15 mai. Les arbres sont dans le meilleur état possible pour être plantés, et ils seront plantés, ce qui peut se faire en tout temps avant la fin de l'été.
Nous espérons que les Catalogues descriptifs, et en français, le manuscrit des plantes et des fleurs, seront prêts un semaine avant le 15 mai.
Les personnes obligées qui désirent leurs ordres, et remettre le prix par avance, peuvent être assurés qu'ils seront satisfaits de leur achat, et qu'ils n'ont rien de plus à désirer. Cependant, ils doivent donner des informations particulières pour le transport de ces Plantes.
CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT.
La Vente aura lieu à DIX HEURES sans midi.
JOHN LEEHING.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES, DES DIMANCHES, CHERMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec illustrations.
Prix 7s. 6d. la douzaine.
A vendre chez
Montréal, E. R. FABRE, et Cie.
2-AVRIl-1850. Rue St. Vincent N. S.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée de la CHERMIN DE LA CROIX; D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA S. VIERGE. Elle est si estimable sous tous les rapports, qu'elle a été publiée jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.
J. B. ROLLAND.
N. B. 21, Rue St. Vincent.
Montréal, 19 avril 1850.

NATIONAL LEAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VIE ET L'ORPHELIN. CAPITAL - UN DEMI MILLION STERLING. BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUÏH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANTS

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARRÉ, AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées en ce qui a trait à la quelle époque il veut abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée, et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque il veut abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas primée si le paiement annuel fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans rétro-cession.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montreal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAUX

EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Cassier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE A. M. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. P. LEMOINE, ECR., Cassier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avant ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE

Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROFITS DE LA COMPAGNIE

Sont très plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accouré des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

LE PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854.

Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bon de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires à la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL - £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harwood, ECR. Melbourn.—F. J. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank St. Hyacinthe—Boucher, ECR.

St. John.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.

Huntingdon.—R. B. So. Hawksbury.—Georges Hamilton, ECR.

Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des donations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risques sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de "emi-crédit" ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

Prime annuelle pour assurer £100, toute la DURÉE DE LA VIE.

Age. Avec les profits. Sans les profits. Demi-Crédit.

15 1 13 1 1 6 5

20 1 17 4 1 9 11

25 2 2 9 1 14 7

30 2 9 3 2 0 2 2 2 6

35 2 16 7 2 6 4 2 9 2

40 3 6 2 2 14 8 2 17 6

45 3 17 1 3 4 0 3 7 4

50 4 13 1 3 17 11 4 1 4

55 5 17 8 4 19 11 5 3 4

60 7 10 10 6 9 11 6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurance en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

AGE A ATTENDRE.

50 55 60 65

20 2 14 2 2 5 7 1 19 10 1 16

25 3 9 7 2 16 7 2 8 3 2 2 2

30 4 13 2 3 12 4 2 19 7 2 11 8

35 6 12 3 4 15 5 3 14 9 3 2 9

40 10 12 9 6 15 3 4 18 6 3 18 11

45 10 13 2 6 16 5 5 1 6

50 10 14 11 7 1 5

55 11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montreal, le 5 mars 1850.

LES SOUSSIGNÉ à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent, etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit comme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des précédentes maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jn. Roy.

Montreal 27 septembre 1849.

EAU PLANTAGÈNE.

LES SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur d'être nommé par le Marchand Groeur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE qu'il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montreal, 26 octobre 1849.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :

Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cléon sur la Pétitesse. Cléon sur l'Amitté. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient :

Les 3 premiers Livres de Pindare. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s 6d.

Les traités séparés se vendent 1s 6d. ou 1s 9d. ARMOUR et RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES

Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, reçoivent des soumissions pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain.

Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.

Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné. St. Césaire, 5 Mars 1850.

L. TROTT, Ptre.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL,

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jesus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc.

Montreal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE

78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. MÈRE KOVVELLE,

(DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET

PREMIÈRE SUPERIEURE DES SOEURS DE LA CHARITÉ, DITES SOEURS GRIS, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL.

A vendre à ce Bureau

Montreal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES

Sociétés de Temperance

DEDIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.

Le soussigné à l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND.

Montreal, 28 décembre, 1849.

College de Bytown.

LE COLLÈGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE.

Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement.

Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.

Bytown, 3 septembre 1849.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau :

Adresses, Etiquettes, Billes d'invitation, Lettres funéraires

ET JOBS de toutes façons; S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.

Montreal, 21 septembre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for COUR DU BANC de la REINE, COUR SUPÉRIEURE, COUR DE CIRCUIT, and DISTRICTS. Rows list various locations like Québec, Montréal, Trois-Rivières, etc., with corresponding dates for legal proceedings.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires sur certains objets, cause exparte, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respective ment, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année. Le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Circuit de Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIEURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa

branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montreal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTI de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce

nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la

Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montreal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à

être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8

Do do do in-12

Do do do in-18

Do des Ecoles chrétiennes in-12

Gymnase moral, in-12

Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36

Do des petits enfants in-32

Do des enfants pieux, in-32

Do de l'enfance chrétienne, in-18

Do Moral et Littéraire, in-12

Do Instructive et amusante, in-18</